



Saint-Damase

fière de son histoire

AVIS PUBLIC AVIS DE PROMULGATION

AVIS est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 4 juin 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 146

SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Ce règlement entre en vigueur le 5 juin 2024, soit le jour de sa publication.

Le règlement est disponible pour consultation, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 115, rue Saint-Étienne à Saint-Damase. Il peut également être consulté sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet *Gestion municipale / Règlementation*

DONNÉ à Saint-Damase, ce 5^e jour du mois de juin 2024.

Johanne Beauregard, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière